

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois de février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Karim CHALABI, Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Jérôme AGNELLET, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mme Élixa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Catherine DUTEIL, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 7 février 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 21

Secrétaire : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==0000==--

N° 2025/012 - ANCIEN EHPAD J. AVET - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A LA CROIX ROUGE - AVENANT N° 3 - AUTORISATION DE SIGNATURE

En date du 31 mars 2022, l'Etablissement Public Foncier 74 a acquis, pour le compte de la commune de THÔNES, un tènement bâti supportant l'ancien Ehpad recentralisé.

Par délibération n° 2022/046 du Conseil municipal du 14 avril 2022, une convention de mise à disposition des locaux a été validée avec l'EPF 74 afin que la commune de THÔNES puisse disposer des locaux concernés.

Par délibération n° 2022/047 du Conseil municipal du 14 avril 2022, celui-ci a émis la volonté de mettre à disposition ces locaux pour l'accueil des réfugiés Ukrainiens et une convention de mise à disposition des locaux a été signée avec la Croix Rouge pour une durée d'une année.

Par délibération n° 2023/002 du Conseil municipal du 12 janvier 2023, un avenant n°1 à la convention a été passé pour prolonger la durée de la convention d'une année supplémentaire.

Par délibération n° 2024/009 du Conseil municipal du 11 janvier 2024, un avenant n°2 à la convention a été passé pour prolonger la durée de la convention d'une année supplémentaire.

M. le Maire informe les élus qu'il a rencontré les services de l'Etat et les représentants de la Croix Rouge le 21 janvier dernier pour envisager le renouvellement de la convention, d'une année supplémentaire.

ed...

Il été convenu de prolonger la convention de mise à disposition pour une durée d'une année, soit du 7 avril 2025 au 6 avril 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant à signer un avenant n°3 à la convention de mise à disposition des locaux de l'ancien EHPAD J. Avet pour prolonger la convention d'une année, soit du 7 avril 2025 au 6 avril 2026.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 14 février 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nelly VEYRAT-DUREBEX

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **20 FEV. 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **21 FEV. 2025**

THÔNES, le **21 FEV. 2025**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

